



# Dossier de présentation

## **SOMMAIRE**

---

- 1- Présentation
- 2- Historique
- 3- Objectifs
- 4- Actions
- 5- Moyens
- 6- Process
- 7- Partenaires
- 8- Conseil d'administration
- 9- Vie associative

## 1 – Présentation

**Le Pari Solidaire Lyon** est une association loi 1901 à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Lyon en date du 23 septembre 2005.

Agrément ESUS (Entreprise Solidaire à Utilité Sociale) depuis mars 2018  
Agrément d'intermédiation locative et gestion locative sociale  
Agrément Service Civique  
Reconnue d'intérêt général (délivrance de reçus fiscaux)

Siège social : 59 rue Antoine Charial, 69003 LYON

Tél. : 06 10 33 15 49 / 06 12 52 76 53

Courriel : [association.leparisolidairelyon@neuf.fr](mailto:association.leparisolidairelyon@neuf.fr)

Site : [www.leparisolidairelyon.org](http://www.leparisolidairelyon.org)

Représentant légal : Gaël ROBERT-TAVERNIER, Présidente

Effectif salarié : 4 personnes (2,8 ETP)

- Directrice, gestion partenariale et développement
- Directrice adjointe, gestion administrative et financière
- Coordinatrice des binômes en cohabitation intergénérationnelle
- Chargée de projet communication et vie associative (alternante)

Autres ressources : bénévoles actifs (10) et appui ponctuel de stagiaires ou étudiants en projets tutorés (1 à 2 / an)

Axes d'intervention

- Lien social
- Prévention santé
- Aide aux aidants
- Logement des jeunes
- Vivre ensemble
- Lutte contre les stéréotypes d'âge

## 2 – Historique

Le Pari Solidaire Lyon a été créé en 2005, pour développer et accompagner la cohabitation intergénérationnelle sur l'agglomération lyonnaise, en s'inspirant du projet mis en place par l'association « Le Pari Solidaire IDF ». A l'origine : le constat de l'isolement des personnes âgées, de leur désir de vieillir à domicile et du nombre insuffisant de logements pour les jeunes. Cette forme de cohabitation vise à promouvoir le lien social et intergénérationnel, tout en contribuant à

améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des jeunes de tous profils (étudiants, jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi).

### 3 – Objectifs

➤ **Prévenir l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap**

Le développement de la cohabitation intergénérationnelle est un axe de solution pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le lien social qui va s'établir et la stimulation au quotidien vont améliorer l'état psychologique et le moral des personnes fragilisées.

➤ **Contribuer au bien-vieillir à domicile et au vivre ensemble**

Redonner un sentiment d'utilité aux personnes vieillissantes en valorisant la solution d'hébergement qu'ils / elles offrent à un jeune.

➤ **Créer du lien social et intergénérationnel**

La rencontre entre deux personnes, quelle qu'elle soit, va contribuer à l'évolution de chacun, par leurs échanges de parcours de vie, de culture, d'éducation en animant la vie de chacun, par des moments partagés.

➤ **Répondre à la pénurie de logement chez les jeunes**

Les offres d'hébergements sont loin d'être suffisantes et les démarches administratives peuvent être un vrai parcours du combattant chez les jeunes. Sans évoquer la situation des alternants dont l'employeur se situe souvent dans une ville (voire région) différente de l'école.

➤ **Lutter contre les stéréotypes liés à l'âge**

Le dispositif bénéficie d'un large écho dans les médias et a été reconnu par des politiques, qui évoquent la cohabitation intergénérationnelle à l'article 17 de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi que la loi ELAN.

### 4 – Actions

4.1 **Chambre contre présence** : Une personne âgée et/ou en situation de handicap héberge un jeune gratuitement en contrepartie de son engagement de présence bienveillante le soir ou la nuit.

4.2 **Chambre contre participation financière** : Un senior ou personne en situation de handicap héberge un jeune contre une participation financière.

**4.3 Intermédiation locative :** Par son agrément d'intermédiation locative, le Pari Solidaire Lyon sous-loue un logement à un jeune en contrepartie d'un loyer modéré **avec engagement d'avoir un projet intergénérationnel (ex : rendre visite à des personnes âgées du voisinage)**

**4.4 Mixité intergénérationnelle :** Une résidence autonomie propose un hébergement à un jeune (sélectionné par Le Pari Solidaire Lyon) en contrepartie de son engagement sur des temps de présence au sein du foyer logement.

**4.5 Accompagnement dans la relation intergénérationnelle :** Un jeune et une personne âgée ou en situation de handicap qui cohabitent par leur propre moyen peuvent demander d'être accompagnés en conciliation en cas de mésentente.

## **5 – Moyens**

- **Des locaux fonctionnels**

Le Pari Solidaire Lyon occupe des locaux dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon pour accueillir les jeunes en entretien et organiser les animations de la vie associative. Le lieu de travail est important pour assurer la bonne qualité des activités, en complément des missions de terrain.

- **Des financements**

Le financement est issu à hauteur de 35 % des adhésions. Le reste du financement repose sur la recherche de partenaires financiers qui souhaitent s'engager dans la durée, ce qui représente un travail récurrent. Les appels à projets et concours viennent compléter le budget chaque année.

## **6 – Process**

### **1<sup>ère</sup> étape - Etude et sélection des candidatures :**

Le senior et le jeune remplissent un questionnaire destiné à cibler leur profil et leurs attentes respectives. Une lettre de motivation, un justificatif de domicile, de stage, de congés de reconversion ou carte d'étudiante, papiers d'identité et permis de séjours viennent compléter le dossier d'inscription.

**2<sup>ème</sup> étape – Rencontre au domicile de la personne âgée :** Il s'agit de vérifier que la personne hébergeur comprenne bien la nature du projet et qu'elle en soit adhérente tout en vérifiant la qualité du logement proposé au jeune. Cet entretien permettra d'évaluer le degré de perte d'autonomie de la personne et d'avoir une visibilité de son entourage.

**3<sup>ème</sup> étape - Entretien avec le jeune :** Afin de mieux comprendre ses motivations réelles, nous vérifions qu'il adhère au projet non pas à des fins uniquement financières. Lors de ce rendez-vous, nous insistons sur les contraintes de la vie quotidienne dans le cadre d'une cohabitation avec une personne âgée ou en situation de handicap.

**4<sup>ème</sup> étape – Organisation d'un rendez-vous de présentation :** Après étude des dossiers, l'association recherche des profils concordant. Une rencontre est organisée chez l'hébergeur, afin de vérifier la compatibilité de leurs personnalités, et enfin évaluer l'adéquation de leur projet avec ce mode de vie. Un délai de réflexion est proposé au terme du rendez-vous.

**5<sup>ème</sup> étape - Formalisation :** Si la formule convient aux deux parties, leur accord est formalisé par la signature d'une convention d'occupation précaire ainsi qu'une charte de convivialité qui met en avant les valeurs du projet et définit les engagements de chacun.

**6<sup>ème</sup> étape - Suivi et conciliation :** Le rôle de l'association ne se limite pas à une simple mise en relation, il se prolonge sur la durée de la convention en restant un interlocuteur actif et présent auprès de ses adhérents.

## **7 – Partenaires opérationnels et financiers**

Il est impossible d'agir de manière isolée. Les partenariats sont indispensables et doivent être une des priorités. **Ils permettent une plus grande efficacité en travaillant avec d'autres compétences.** A l'inverse, nous œuvrons pour informer de notre savoir-faire, par des rencontres, réunion d'information, sensibilisation via un vaste plan de communication. Le partenariat se développe avec certains financeurs publics, des associations et organismes divers travaillant dans le même secteur et/ou nourrissant des objectifs similaires.

Nos partenaires actuels : Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, CARSAT / CNAV, CAF du Rhône, Fondation APICIL, Mutualia, Fondation Crédit Coopératif, Est-Métropole-Habitat.

## **8 – Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée Générale pour un mandat d'un an, renouvelable.

Les membres actuels :

Madame Gaël ROBERT TAVERNIER, Présidente

Madame Fabienne FAUQUENBERGUE, Vice-présidente  
Monsieur Jean-Jacques GARAND, Trésorier  
Monsieur Loïc SAINT-GERMAIN, Secrétaire  
Madame Céline BARALE, Administratrice

Madame Corinne PASQUIER BELOT, Fondatrice et membre d'honneur

## **9 – Vie associative**

L'activité principale de l'association est d'accompagner les binômes hébergeur / hébergé et d'assurer le suivi des cohabitations. Le Pari Solidaire Lyon contribue ainsi au bien-vieillir en favorisant une dynamique de rapprochement intergénérationnel et d'extension de l'offre de logements pour les jeunes de moins de 30 ans.

Depuis sa création, l'association a accompagné plus de 800 conventions d'hébergement qui ont été signées sur l'agglomération lyonnaise.

➤ Qui sont les seniors qui participent au dispositif ?

Il s'agit de personnes âgées de plus de 60 ans, vivant le plus souvent seules dans leur logement (locataires ou propriétaires), disposant d'une chambre libre et désireuses d'un peu de compagnie, de services ou d'un complément de revenu.

➤ Qui sont les jeunes qui participent au dispositif ?

Ce sont des jeunes âgés de moins de 30 ans ayant la volonté d'aller à la rencontre des seniors et dont le budget est limité. Ils sont pour la majorité étudiants, mais aussi jeunes actifs en congés de reconversion venant d'autres régions de France ou du monde (environ 40 à 50% de jeunes étrangers), ou bien en recherche d'emploi avec un projet professionnel clair.

➤ Communication et sensibilisation du grand public :

Afin de se faire connaître, Le Pari Solidaire Lyon participe régulièrement à des tables-rondes ou des débats sur les enjeux du logement intergénérationnel. L'association participe également à de nombreux événements et organise des animations en liens avec ses champs d'activité (projections-débats, salons, semaine bleue, printemps des seniors...). L'objectif est de promouvoir les bienfaits de la cohabitation intergénérationnelle et donner une visibilité à nos actions en vue d'informer un large public.

## **Le détail des animations :**

- Ateliers informatiques intergénérationnels pour accompagner les seniors dans l'utilisation des nouvelles technologies : moyenne de 2 / mois
- Ateliers lecture : moyenne de 1 / mois
- Apéro solidaires avec invitation d'une structure pour présenter de nouvelles initiatives citoyennes : moyenne de 1 tous les deux mois
- Sorties culturelles ou de loisirs sur une journée : 2 fois par an
- Rendez-vous Intergénérationnel : 1 fois par an (juin)